



## COMMUNE de MANZIAT (Ain)

### PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 08 Novembre 2022 20H00

**Date de la convocation :** 03 novembre 2022

**Nombre de membres en exercice :** 18

**Présents:** APPERT Annie, BERNARD Stéphanie, BERRY Florence, CATHERIN Denis, CATHERIN Christian, CATHERIN Michel, CHAMBARD Nathalie, CHARVET Corinne, COULON Arnaud, FAYARD Estelle, FEYEUX Muriel, GIBOT Alain, LARDET Denis, RATTON Didier, REVEL Grégory, VOISIN Luc.

**Absents excusés:** BENOIT Monique, BOURGEOIS Josette,

**Pouvoirs :** BENOIT Monique a donné pouvoir à APPERT Annie, BOURGEOIS Josette a donné pouvoir à CHAMBARD Nathalie,

**Président de séance :** LARDET Denis.

**Secrétaire de séance :** REVEL Grégory

☒ **Procès-verbal de la séance du 27 septembre 2022 :** le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de cette séance à mains levées, avec 15 voix pour et 3 abstentions de personnes absentes lors du conseil.

#### 1) Décision modificative n°5 au budget communal

M. le maire précise qu'afin de finaliser la fin d'année et d'être au plus près des prévisions budgétaires et notamment de la mise en place de la nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023, il y a lieu de faire quelques ajustements de compte à compte

DECISION MODIFICATIVE 5/2022					
SECTION FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
60632	fournitures de petit équipement	-1 500,00 €			
6068	autres mat et fournitures	-1 000,00 €			
615221	bâtiments publics	-15 000,00 €			
615228	autres bâtiments	5 000,00 €			
61551	entretien matériel roulant	-5 000,00 €			
61558	entretien autre matériel	-1 200,00 €			
6232	fêtes et cérémonies	-1 000,00 €			
6411	personnel titulaire	2 000,00 €			
6413	personnel non titulaire	5 000,00 €			
6453	cotisations retraites	13 500,00 €			
6454	cotisation urself	-800,00 €			
<b>TOTAL</b>		<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	
SECTION INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
2116/134	cimetière	-300,00 €			
2183/184	informatique école	300,00 €			
<b>TOTAL</b>		<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'instruction budgétaire M14

Vu la délibération du conseil municipal en date du 03 mars 2022 portant adoption du budget primitif communal et les délibérations en date du 29 mars 2022 portant décision modificative n° 1, et du 28 juin 2022 portant décision modificative n°2, du 26 juillet 2022 portant décision modificative n°3, du 27 septembre 2022 portant décision modificative n°4.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité valide la décision modificative n°4 au budget communal ainsi qu'elle est présentée ci-dessus

## **2) RPQS MANZIAT**

M. le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Suite à l'audit de la DSP et la modification des tarifs votés en conseil, aux échanges avec la police de l'eau suite au rapport qui leur est adressé par la SAUR, la commune n'a pu présenter ce rapport au conseil que ce soir.

Le rapport présenté, M. le maire demande au conseil de bien vouloir adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'année 2021, et de mettre procéder à toutes publications en découlant.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'année 2021, et autorise M. le maire à procéder à toutes publications en découlant.

## **3) Redevance assainissement**

M. le maire expose au conseil que lors de sa séance du 23 novembre 2016, il avait été décidé que la redevance assainissement serait doublée (majorée à 100%) pour les habitants qui déversent les eaux claires de leur habitation dans le réseau d'assainissement.

La commune a engagé depuis 2017, une démarche de réhabilitation de ses réseaux d'assainissement. Des enquêtes de riverains ont été menées et même si la majorité d'entre elles se sont révélées conformes, ou sont devenues conformes suite à des travaux effectués par les propriétaires, certaines habitations ont toujours des eaux pluviales qui sont déversées dans le réseau d'assainissement et inversement. Il faut absolument que les riverains concernés se mettent en conformité afin que la commune ne soit pas sanctionnée par la police de l'eau.

M. le maire demande au conseil de bien vouloir valider pour ces propriétés non conformes une redevance d'assainissement majorée à 500% comme le propose la loi.

Cette pénalité sera appliquée au terme d'un délai d'un an à compter de la réception du courrier les informant que des travaux doivent être effectués, et ne sera levée que quand la mise en conformité aura été constatée. Ce n'est pas de gaité de cœur de faire le gendarme mais il faut se plier aux exigences environnementales pour bien sûr préserver nos ressources en eau.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'instruction budgétaire M49

Vu la délibération du conseil municipal en date du 03 mars 2022 portant adoption du budget assainissement et la délibération dudit conseil en date du 27 septembre 2022 portant décision modificative n°1.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide pour les propriétés non conformes une redevance d'assainissement majorée à 500%. Cette pénalité sera appliquée au terme d'un délai d'un an à compter de la réception du courrier les informant que des travaux doivent être effectués, et ne sera levée que quand la mise en conformité aura été constatée.

## **4) Point sur l'évolution des énergies**

M. le maire rappelle que lors du dernier conseil il avait été fait un point sur l'évolution du tarif de l'électricité pour 2023. L'évolution prévisionnelle annoncée de 15% semble se confirmer.

Concernant le gaz, la situation est plus pessimiste. En effet, le prix du gaz pour la commune en 2023 va être multiplié par 4 par rapport à notre contrat 2022.

Des mesures sont prises sur le terrain (limitation au plus juste du chauffage dans les bâtiments communaux...) M. le maire tiendra le conseil informé de l'évolution du coût énergétique lors des prochains conseils.

### **Divers**

- Salon des maires 7/10 : M. le maire s'est rendu au salon des maires et a pu rencontrer certains partenaires (comme EDF) afin d'essayer de régler certaines problématiques.
- Cérémonie De l'attre 17/10 : M. le maire adresse un grand merci à tous ceux qui ont pu se rendre disponibles, aux porte-drapeaux de Manziat et à ceux venant des extérieurs ainsi qu'aux élus.
- Nouveau kinésithérapeute : M. le maire l'a rencontré et lui souhaite la bienvenue à M. SIIU
- Remise nouveau drapeau Fnaca 3/11 : M. le maire remercie N. Chambard et C. Charvet qui se sont rendues à la cérémonie en présence de Gérard Gonod (porte-drapeau officiel) et Henri Vayer. Dans l'Ain se sont 26 drapeaux lourds et vieux qui ont été remplacés. Certaines communes, comme Manziat, ont pris en charge une partie du coût de ce nouveau drapeau. M. Bathias, trésorier départemental a remercié ces communes pour leur financement.
- Spectacle bibliothèque 15/11 « A quoi tu joues ? » Une ouverture au public (sur inscription) est prévue à 17h30.
- Club vidéo de Mâcon a contacté la commune pour disposer d'un local. Plusieurs manziatys font partie de cette association. M. le maire propose de louer l'ancien local utilisé par le FCM à la bibliothèque pour un loyer annuel de 800.00 €. L'association se propose également de couvrir des événements sur Manziat (communaux ou associatifs). Le conseil municipal donne un avis favorable à la venue de cette association.
- Mise en sécurité (procédure d'urgence) : Un habitant a alerté la commune sur l'état de délabrement de son habitation et de la dangerosité que cela pouvait créer pour sa sécurité physique. M. le maire et la Directrice générale des services se sont mis en rapport avec l'ADIL, les services sociaux, et le gestionnaire bailleur du bien, afin de faire un état de la situation sur le terrain. La commune ne disposant pas d'expert en bâtiment et par principe de précaution, d'un commun accord avec chacun des partenaires précités, un nouveau logement a été retrouvé pour cet habitant et M. le maire a pris un arrêté de mise en sécurité du bâtiment jusqu'à nouvel ordre.

### **Assemblées générales :**

- Sou des écoles 06/10 (N. Chambard) : Le bilan 2021 est satisfaisant. Les élèves des classes de CE2/CM1/CM2 ont effectué un voyage à Lamoura financé à 77% par le sou des écoles (reste à charge pur les familles 60 €) – projets à venir : sortie des maternelles à la ferme, planétarium en classe de motricité, 4 classes inscrites à l'USEP – 4 membres ont quitté le bureau du Sou des Ecoles. La nouvelle présidente est Julie Darbon. A noter une augmentation du tarif de garderie à venir (actuellement 0.5 € du ¼ d'heure)
- Jeanne d'arc 7/10 (N. Chambard) : A ce jour, 48 musiciens (68% manziatys) Le bilan 2021 est négatif (belote annulée, concert d'hiver qui n'a pas marché...) Pour 2022 : apéro-concert le 18 novembre, plusieurs concerts. Effectif de l'école de musique Manziat/Feillens 2022/2023 : 14 élèves
- Cap manziat 12/10 : (M. le maire) – l'association se porte bien. Pour les animations de Noël l'idée est de mobiliser les enfants, une réflexion est en cours (vitrines, jeux...) Nouvelle Présidente : Annabelle Roberjot
- Restaurant scolaire 12/10 (N. Chambard) : Une mobilisation des parents en augmentation pour l'assemblée générale. M. le maire avait lancé dans un courrier adressé à l'ensemble des parents une alerte sur l'essoufflement des membres actuels du bureau. Aujourd'hui 8 nouveaux membres composés de parents des deux écoles ont intégré le bureau. S.E.R. prestataire des repas était également présent, afin d'expliquer pourquoi une augmentation de 15% avait été mise en place au mois de mai. Le prix du ticket repas sera augmenté à

compter du 1<sup>er</sup> novembre de 8.5%. En 2021 c'est 21 575 repas qui ont été servis ce qui fait une moyenne de 190 repas par jour. A ce jour il est proposé un repas végétarien par semaine. Les membres de l'association ont chaleureusement remercié Agnès Charpigny pour ses 14 ans de présence au sein de l'association et ses 6 années de présidence.

- AG Manziat Bad Loisirs 21/10 (N. Chambard): Bilan 2021 : 68 adhérents et 2022/2023 : 66. Cette année l'association est en déficit pour cause de report de licence suite au covid. Des tournois internes ont eu lieu (Roche Vineuse et Buellas). En projet tournois avec les pompiers de Manziat, Buellas.
- Club de l'amitié 02/11 (N. Chambard): Bureau inchangé. L'effectif est en baisse, seulement 20 personnes contre 38 avant Covid. Le club propose des activités tous les 15 jours. Le bilan est déficitaire pour cette année.

### **MARPA :**

Le Manziat Infos est bien diffusé aux résidents, toutefois, la directrice de la MARPA a souhaité en avoir un exemplaire par mél, cela a été fait dès le dernier numéro. La conseillère numérique interviendra tous les quinze jours à partir de décembre auprès des résidents. Un exercice incendie sera organisé prochainement avec les pompiers de Manziat. La prochaine réunion du bureau aura lieu le 16/11, N. Chambard y sera présente.

M. le maire remercie D. Josserand, qui a adressé un mél en mairie afin de rectifier la date de création de la MARPA indiquée dans le procès-verbal du conseil du 28 juin dernier. Un article sur la MARPA et son histoire paraîtra dans le prochain Manziat Infos.

### **Comptes rendus des commissions :**

#### **Commission assainissement environnement :**

Journée de nettoyage a été fixée pour le 25/03 2023

Les membres de la commission vont se réunir à l'issue du présent conseil pour prévoir une sortie pour les chemins de randonnée.

#### **Commission Bâtiments :**

Visite du chantier Mam 5/11 par les conseillers municipaux. Une réunion de chantier lundi 7 novembre afin de finaliser les travaux de figulage. Le portail est en cours de pose.

Préalablement à la visite en vue de l'agrément des assistantes maternelles une visite du Département ainsi que de la CAF a eu lieu ce matin (compte-rendu à recevoir).

Projet antenne relais téléphone : le 04/10 l'analyse par drone sur les deux sites potentiels (ZA de Lavy et la Lie Pontée) a été réalisée (résultats à venir)

Projet photovoltaïque le 11/10 ENEDIS (M. Maleysson) + bureau d'étude enogrin (rdv à venir)

**Commission urbanisme** : Denis C dresse la liste des dossiers d'urbanisme.

**Commission PLUI** : Une réunion du COPIL est prévue le 14 novembre prochain.

#### **Commission communication :**

Calendrier des manifestations 28/09 : un rappel a été fait aux associations afin de leur expliquer que les associations ne sont prioritaires sur la location de la salle des fêtes que sur les dates récurrentes du calendrier.

Spectacle mairie 8/10 : la commune s'était engagée lors de la signature du contrat sur une recette pour l'organisateur de 1 500 € (représentant le nombre moyen de places vendues les dernières années). Malheureusement le spectacle n'a pas connu le succès escompté, et la commune doit supporter un reste à charge de 810.00 €.

Cérémonie du 11/11 : S. Bernard a envoyé un mél aux conseillers pour l'organisation de cette cérémonie.

### Nouveaux arrivants 26 novembre à 11h

Bulletin : la rédaction du bulletin 2022 a débuté, la commission est convoquée le mercredi 23 novembre à 20h pour ce sujet.

### **Commission manifestations :**

Décos de Noël : Les bénévoles et les conseillers ont fabriqué la structure de la maison du père Noël... Reprise des corvées à partir du 16 décembre, installation des décos le 7 décembre matin.

Illuminations : Des animations étant programmées sur la place de la Mairie, ce sera donc elle qui sera allumée et non pas le rond-point comme cela avait été évoqué lors du dernier conseil.

Fête patronale : M. le maire et S. Bernard rencontreront prochainement le président du FCM afin d'évoquer l'organisation de la prochaine fête patronale.

### **Commission Vie scolaire – associations – bibliothèque :**

Réunion cours informatiques 11/10 : Une belle réussite cette année puisqu'à ce jour 20 personnes inscrites dont 12 manziatys. Les groupes sont répartis en débutants, tableurs, et gestion des dossiers. Les cours ont débutés aujourd'hui.

Opération brioche 8/10 : N. Chambard donne lecture du mot de remerciement adressé par les responsables de l'opération sur la commune (Jean-Marie BENOIT, Serge FAVRE, André BENOIT et Agnès VAYER). Cette année 2 739.60 € ont été reversés à l'ADAPEI. M. le maire remercie chaleureusement les bénévoles, le CCAS ainsi que les associations pour leur mobilisation.

Conseil école 20/10 : Avec un effectif global de 135 élèves, cela permet d'avoir des classes peu chargées. L'évaluation nationale des classes a été faite. Les nouveaux parents d'élèves ont été élus avec 46.46% de participation. Un exercice incendie et intrusion attentat va être organisé.

Le sou des écoles a pu récupérer auprès de la CAF 20 ordinateurs pour la salle informatique

Stade de foot : Suite à l'accident survenu ce week-end, M. le maire a rappelé au club de foot (comme il l'avait déjà fait), la nécessité pour chacun des utilisateurs de prendre en compte la nécessité de sécuriser les cages amovibles et de bien utiliser les équipements existants pour cela.

### **Commission Voirie – Espaces Verts – Fleurissement – Agents techniques :**

Le compte rendu de la commission du 04 octobre sera adressé dans les prochains jours à l'ensemble du conseil.

Espaces verts – projet de plantation des haies : La plantation est prévue le 8 février 2023, la préparation du terrain est en cours derrière la salle des fêtes. Le géomètre est intervenu pour remettre des bornes de limite de terrain sur les terrains à Chassagne. Un fossé sera réalisé en limite de parcelle (devis à recevoir de l'entreprise Matthieu Perrusset). M. le maire précise que les élèves de la MFR de Bâgé seront présents afin d'aider aux plantations dans le cadre d'un atelier pratique, toutefois, il serait bien que le maximum de conseillers municipaux et de bénévoles du comité de fleurissement, soit mobilisé pour cette opération ou tout autre Manziaty qui veut y participer.

Syndicat des eaux : Les travaux Route de Dommartin sont en cours

RD 933 : concernant l'enlèvement des poteaux nécessaires à la continuité des travaux, M. le maire est intervenu fermement auprès du SIEA et de l'entreprise en charge de la dépose aérienne de la fibre et de la repose en souterrain. Cette opération devrait arriver à son terme d'ici la fin de l'année afin de pouvoir commencer les aménagements début 2023.

Projet Rue Vieille : Un avant-projet a été présenté ce matin à M. le maire et A. Coulon par le cabinet Axis conseil, le coût de cette opération pour une réalisation au plus simple s'élèverait à 150 000.00 €. Pour l'instant la commune ne dispose pas des fonds nécessaires pour mener à bien ce projet, qui est reporté.

Fibre : Un point a été fait avec l'entreprise Eiffage chargée par le SIEA du déploiement de la fibre sur l'ensemble de la commune.

Aire de jeux : M. le maire souhaite sur des arbres soient plantés vers les jeux d'enfants (devis à recevoir). N. Chambard demande à ce que les services techniques désherpent le bac à sable de façon régulière.

### **Questions diverses**

(Séance levée à 22h30)

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Conseillers,